

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

### Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAI T pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MARCHAND pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Compte de gestion 2012**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celle de la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé d'approuver le compte de gestion pour 2012 pour le budget principal et les budgets annexes présentés par Monsieur le Trésorier de la Communauté.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve.



01300 CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

*Visé avec réserve pour début  
d'amortissement.*

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**

Pour la Direction régionale  
des Finances publiques  
L'Administratrice  
des Finances publiques adjointe  
*Burdy.*  
Armelle BURDY

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

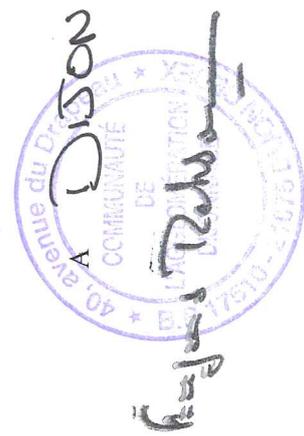
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A *Dijon*, le **25 MAR 2013**



Vu par **J. François REBSAMEN**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **27 JUN 2013** par l'organe délibérant.



A **DIJON**, le **27 JUN 2013**

01301 DPI CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de DPI CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**, le **25 MAR 2013**

Vu par **J. FRANÇOIS REBSAMEN**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le .....**27 JUN 2013**..... par l'organe délibérant.

A **DIJON**

, le **27 JUN 2013**





01302 TRANSPORT CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**

Pour la Directrice régionale  
des Finances publiques  
L'Administratrice  
des Finances publiques adjointe  
*Armelle BURDY*  
Armelle BURDY

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TRANSPORT CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**

, le **25 MARS 2013**  
TESSIER MICHELE  
H. U. S. S. P. A. L. E.  
H. U. S. S. P. A. L. E.  
H. U. S. S. P. A. L. E.  
21004 DIJON

Vu par **M. FRANÇOIS REBSAMEN**  
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le .....**27 JUN 2013**.....par l'organe délibérant.

A **DIJON**  
40, avenue du Beau  
COMMUNAUTÉ  
DIJONNAISE  
*François Rebsamen*

, le **27 JUN 2013**

01303 CREMATORIUM CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**

Pour la Directrice régionale  
des Finances publiques  
L'Administratrice  
des Finances publiques adjointe



Airmelle BURDY

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CREMATORIUM CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**

, le **25 MAR 2013**



Vu par **M. FRANCOIS REBSAMEN**

émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le .....**27 JUN 2013**..... par l'organe délibérant qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats

A **DIJON**

, le **27 JUN 2013**



01304 COLLECTE OM CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**

Pour la Directrice régionale  
des Finances publiques  
L'Administratrice  
des Finances publiques adjointe



Armelle BURDY

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COLLECTE OM CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

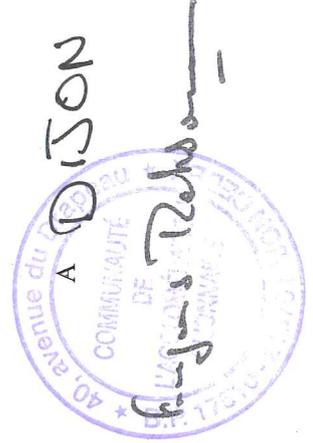
A **Dijon**

, le **25 MAR 2013**



Vu par **M. FRANÇOIS REBSAMEN**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le .....**27 JUN 2013**.....par l'organe délibérant.



, le **27 JUN 2013**



01305 TRAITEMENT OM CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TRAITEMENT OM CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**

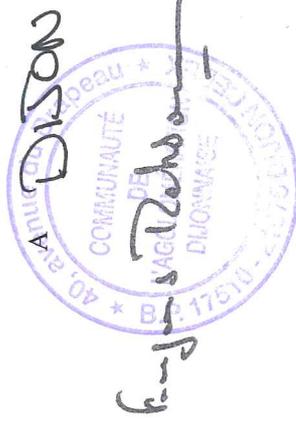
, le **25 MAR 2013**



Vu par **M. FRANÇOIS REBSAMEN**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

**27 JUN 2013**



, le **27 JUN 2013**

01306 EAU CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EAU CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**

, le **25 MAR 2013**



Vu par **M. FRANCOIS RERSAMEN**

émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.  
**27 JUN 2013**



, le **27 JUN 2013**



01307 ASSAINISSEMENT CA DIJONNAISE  
PAGE DE SIGNATURES

*Visé avec réserves pour défaut  
d'amortissements.*

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**

, le **13 MARS 2013**



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ASSAINISSEMENT CA DIJONNAISE pendant l'année 2012 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**

, le **25 MAR 2013**



**M. FRANÇOIS RESSAMEN**

Vu par **M. FRANÇOIS RESSAMEN** qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **27 JUN 2013** ..... par l'organe délibérant.



, le **27 JUN 2013**



01308 Z ART BRETENIERE CA DIJONNAIS

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**

Pour la Directrice régionale  
des Finances publiques  
L'Administratrice  
des Finances publiques adjointe



Armelle BURDY

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de Z ART BRETENIERE CA DIJONNAIS pendant l'année 2012 et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**, le **25 MAR 2013**

**REBSANEN**

**M. FRANCOIS**

Vu par

émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le .....par l'organe délibérant.

**27 JUN 2013**

A **DIJON**



, le **27 JUN 2013**



01309 TURBO ALTERNATEUR CA DIJONNAI  
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A **DIJON**, le **13 MARS 2013**

Pour la Directrice régionale  
des Finances publiques  
L'Administratrice  
des Finances publiques adjointe



Armelle BURDY

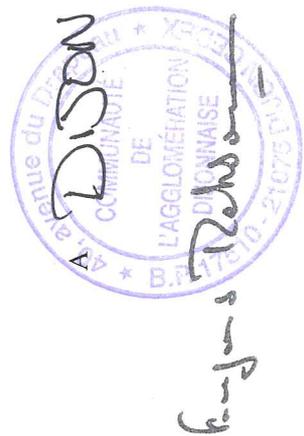
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TURBO ALTERNATEUR CA DIJONNAI pendant l'année 2012 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A **Dijon**, le **25 MAR 2013**



Vu par **H. François REBSAMEN**  
émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le .....**27 JUN 2013**.....par l'organe délibérant.



, le **27 JUN 2013**